



**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE D'INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL
ÉLECTION DU MAIRE ET DES ADJOINTS**

mardi 26 mai 2020

L'an deux mille vingt, le vingt-six du mois de mai à dix-huit heures et quinze minutes, en application du III de l'article 19 de la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 et des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le Conseil Municipal de la commune de Draguignan.

Les Conseillers Municipaux suivants, étaient :

PRÉSENTS :

RICHARD STRAMBIO, CHRISTINE PRÉMOSELLI, GRÉGORY LOEW, SOPHIE DUFOUR, FRANÇOIS GIBAUD, CHRISTINE NICCOLETTI, JEAN-YVES FORT, BRIGITTE DUBOIS, HUGUES BONNET, SYLVIE FRANCIN, BERNARD BONNABEL, DANIELLE ADOUX COPIN, MICHEL PONTE, LISA CHAUVIN, JEAN-PIERRE SOUZA, MARIE CHRISTINE GUIOL, STÉPHAN CÉRET, LAURELINE AUBOURG BASTIANI, ALAIN VIGIER, FRANÇOISE MAURICE, ALAIN HAINAUT, SYLVIANE NERVI SITA, RICHARD TYLINSKI, ÉVELYNE LORCET, BRUNO SCRIVO, MARTINE ZERBONE, OLIVIER GORDE, MAGALI TROIN DAL VECCHIO, RICHARD DEVILETTE, ANNE MARIE COLOMBANI, CHRISTIAN MAMECIER, JEAN-DANIEL SANTONI, RENÉ DIES, CHRISTINE VILLELONGUE, JEAN-BERNARD MIGLIOLI, CAMILLE DIQUELOU, CHRISTELLE VERNERT LENORMAND, MATHIEU WERTH

ABSENTS :

PHILIPPE SCHRECK

Publié le : 27 mai 2020

Monsieur Richard STRAMBIO, Maire sortant : « Puisque la technique, permettant de diffuser en direct cette séance sur Youtube, ne parvient pas à se mettre au point et que notre dernier Conseiller Municipal n'arrive pas, je vous propose de tenir ce Conseil Municipal à huis clos. Aussi, je vous demande votre consentement. »

Les Conseillers Municipaux approuvent à l'unanimité la tenue de la séance à huis clos.

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Richard STRAMBIO, Maire sortant, qui après l'appel nominal, a donné les résultats constatés au procès-verbal des élections et a déclaré installer dans leurs fonctions de Conseillers Municipaux, Mesdames et Messieurs :

Liste « Draguignan au cœur » a obtenu 5682 voix et 31 sièges:

RICHARD STRAMBIO, CHRISTINE PRÉMOSELLI, GRÉGORY LOEW, SOPHIE DUFOUR, FRANÇOIS GIBAUD, CHRISTINE NICCOLETTI, JEAN-YVES FORT, BRIGITTE DUBOIS, HUGUES BONNET, SYLVIE FRANÇIN, BERNARD BONNABEL, DANIELLE ADOUX COPIN, MICHEL PONTE, LISA CHAUVIN, JEAN-PIERRE SOUZA, MARIE CHRISTINE GUIOL, STÉPHAN CÉRET, LAURELINE AUBOURG BASTIANI, ALAIN VIGIER, FRANÇOISE MAURICE, ALAIN HAINAUT, SYLVIANE NERVI SITA, RICHARD TYLINSKI, ÉVELYNE LORCET, BRUNO SCRIVO, MARTINE ZERBONE, OLIVIER GORDE, MAGALI TROIN DAL VECCHIO, RICHARD DEVILETTE, ANNE MARIE COLOMBANI, CHRISTIAN MAMECIER

Liste « Mieux dans ma ville » a obtenu 2933 voix et 5 sièges:

JEAN-BERNARD MIGLIOLI, RENÉ DIES, CHRISTINE VILLELONGUE, CAMILLE DIQUELOU, JEAN-DANIEL SANTONI

Liste « Rassemblement Dracénois, génération Draguignan » a obtenu voix 1338 et 2 sièges :

PHILIPPE SCHRECK, CHRISTELLE VERNERT LENORMAND

Liste « Draguignan, plus loin ensemble » a obtenu 659 voix et 1 siège :

MATHIEU WERTH

Madame Camille DIQUELOU a été désignée en qualité de secrétaire de séance par le Conseil Municipal (article L. 2121-15 du CGCT).

Le Conseil Municipal a désigné deux assesseurs : Madame Christelle VERNERT LENORMAND et Monsieur Jean-Daniel SANTONI.

La doyenne d'âge, Madame Danielle ADOUX COPIN, a pris la présidence de l'assemblée (Article L. 2122-8 du CGCT). Elle a dénombré trente-huit conseillers présents, installés dans l'ordre de proclamation du procès-verbal de proclamation des élections municipales du 15 mars 2020, et a constaté que les conditions du quorum posé au second alinéa de l'article 10 de la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020, étaient remplies. Elle a ensuite invité le Conseil Municipal à procéder à l'élection du Maire.

2020-023 – Élection du Maire

Rapporteur : DANIELLE ADOUX COPIN

Suite au renouvellement du Conseil Municipal en date du 15 mars 2020 et après avoir reçu convocation du Maire sortant, l'assemblée délibérante est invitée à procéder à l'élection du nouveau Maire sous la présidence de Madame Danielle ADOUX COPIN, membre la plus âgée du conseil (article L. 2122-8 du Code général des collectivités territoriales).

En application de l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), Madame Camille DIQUELOU est désignée secrétaire par le Conseil Municipal. L'assemblée délibérante désigne également au moins deux assesseurs : Madame Christelle VERNERT LENORMAND et Monsieur Jean-Daniel SANTONI.

Le nombre de Conseillers présents et la condition du quorum posé à l'article L. 2121-17 du CGCT ayant été constatés, Madame Danielle ADOUX COPIN, Présidente et doyenne d'âge des membres de l'assemblée (article L. 2122-8 du CGCT), invite le Conseil Municipal à procéder à l'élection du Maire.

Il est rappelé qu'en application des articles L. 2122-4 et L.2122-7 du CGCT, le Maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du Conseil Municipal. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Ceci étant exposé, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir procéder à l'élection du Maire au scrutin secret et à la majorité absolue parmi ses membres.

Est candidat : Richard STRAMBIO

Le scrutin a donné les résultats suivants :

(Les Conseillers Municipaux des listes « Mieux dans ville », « Rassemblement Dracénois, génération Draguignan » et « Draguignan, plus loin ensemble » ne prennent pas part au vote).

- Nombre de Conseillers présents : 38
- Nombre de votants : 31
- Nombre de suffrages déclarés nuls : 0
- Nombre de suffrages exprimés : 31
- Majorité absolue : 16

Est donc proclamé Maire de Draguignan et immédiatement installé, Richard STRAMBIO issu de la liste « Draguignan au cœur ».

2020-024 : Fixation du nombre d'Adjoints au Maire

Rapporteur : Richard STRAMBIO

Sous la présidence de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal est invité à fixer le nombre d'Adjoints au Maire.

En application des articles L. 2122-1 et L. 2122-2 du Code général des collectivités territoriales, la Commune doit disposer au minimum d'un Adjoint et au maximum d'un nombre d'Adjoints correspondant à 30 % de l'effectif du Conseil Municipal, soit au maximum onze Adjoints au Maire.

Aussi, il est proposé de fixer à onze, le nombre d'Adjoints au Maire.

Ceci étant exposé, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir fixer à onze, le nombre d'Adjoints au Maire de la commune de Draguignan.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé qui précède,

Par 37 voix Pour ;

Par 1 Abstention (Monsieur Mathieu WERTH),

À L'UNANIMITÉ

- fixe à onze le nombre d'Adjoints au Maire de la commune de Draguignan.

2020-025 : Élections des Adjoints au Maire

Rapporteur : Richard STRAMBIO

Par délibération précédente n° 2020-024, le Conseil Municipal a fixé à onze le nombre d'Adjoints au Maire de la commune de Draguignan.

Aussi, Monsieur le Maire invite l'assemblée délibérante à procéder à l'élection desdits Adjoints.

Il est rappelé que les Adjointes au Maire sont élus au secret de liste à la majorité absolue, sans panachage, ni vote préférentiel parmi les membres du Conseil Municipal. Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En application des articles L. 2122-4 et L. 2122-7-2 du Code général des collectivités territoriales. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée, sont élus.

À noter que sur chaque liste, l'écart entre le nombre de candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à un en respectant l'obligation d'alternance d'un candidat de chaque sexe.

Ceci étant exposé, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir procéder à l'élection des Adjointes au Maire de la commune de Draguignan.

Sont candidats :

Nom et Prénom	Fonction
PRÉMOSELLI Christine	Première Adjointe
LOEW Grégory	Deuxième Adjoint
DUFOUR Sophie	Troisième Adjointe
GIBAUD François	Quatrième Adjoint
NICCOLETTI Christine	Cinquième Adjointe
FORT Jean-Yves	Sixième Adjoint
DUBOUIS Brigitte	Septième Adjointe
BONNET Hugues	Huitième Adjoint
FRANCIN Sylvie	Neuvième Adjointe
HAINAUT Alain	Dixième Adjoint
ADOUX COPIN Danielle	Onzième Adjointe

Le scrutin a donné les résultats suivants :

(Les Conseillers Municipaux des listes « Mieux dans ville », « Rassemblement Dracénois, génération Draguignan » et « Draguignan, plus loin ensemble » ne prennent pas part au vote).

- Nombre de Conseillers présents :	38
- Nombre de votants :	31
- Nombre de suffrages déclarés nuls :	0
- Nombre de suffrages exprimés :	31
- Majorité absolue :	16

Sont donc proclamés Adjointes au Maire et immédiatement installés, les candidats figurant sur la liste « Draguignan au cœur » conduite par Monsieur Richard STRAMBIO et qui ont pris rang dans l'ordre ci-dessous :

Nom et Prénom	Fonction
PRÉMOSELLI Christine	Première Adjointe
LOEW Grégory	Deuxième Adjoint
DUFOUR Sophie	Troisième Adjointe
GIBAUD François	Quatrième Adjoint
NICCOLETTI Christine	Cinquième Adjointe
FORT Jean-Yves	Sixième Adjoint
DUBOUIS Brigitte	Septième Adjointe
BONNET Hugues	Huitième Adjoint
FRANCIN Sylvie	Neuvième Adjointe
HAINAUT Alain	Dixième Adjoint
ADOUX COPIN Danielle	Onzième Adjointe

En vertu de l'article L. 1111-1-1 du Code général des collectivités territoriales, Monsieur le Maire procède à la lecture de la charte de l'élu local :

« Les élus locaux sont les membres des conseils élus au suffrage universel pour administrer librement les collectivités territoriales dans les conditions prévues par la loi. Ils exercent leur mandat dans le respect des principes déontologiques consacrés par la présente charte de l'élu local.

1. *L'élu local exerce ses fonctions avec impartialité, diligence, dignité, probité et intégrité.*
2. *Dans l'exercice de son mandat, l'élu local poursuit le seul intérêt général, à l'exclusion de tout intérêt qui lui soit personnel, directement ou indirectement, ou de tout autre intérêt particulier.*
3. *L'élu local veille à prévenir ou à faire cesser immédiatement tout conflit d'intérêts. Lorsque ses intérêts personnels sont en cause dans les affaires soumises à l'organe délibérant dont il est membre, l'élu local s'engage à les faire connaître avant le débat et le vote.*
4. *L'élu local s'engage à ne pas utiliser les ressources et les moyens mis à sa disposition pour l'exercice de son mandat ou de ses fonctions à d'autres fins.*
5. *Dans l'exercice de ses fonctions, l'élu local s'abstient de prendre des mesures lui accordant un avantage personnel ou professionnel futur après la cessation de son mandat et de ses fonctions.*
6. *L'élu local participe avec assiduité aux réunions de l'organe délibérant et des instances au sein desquelles il a été désigné.*
7. *Issu du suffrage universel, l'élu local est et reste responsable de ses actes pour la durée de son mandat devant l'ensemble des citoyens de la collectivité territoriale, à qui il rend compte des actes et décisions pris dans le cadre de ses fonctions. »*

Monsieur le Maire : « Permettez-moi de vous tous vous remercier de votre présence. Après cette séquence de COVID-19 et de début de déconfinement, un long travail nous attend. Ce sera très laborieux et je compte sur chacun d'entre vous, quel qu'il soit. Je tiens à remercier ici, tous ceux qui nous ont fait confiance en nous élisant largement. Ce n'est pas pour autant que nous resterons sourds aux propositions faites par l'opposition.

Je tiens également à remercier tous ceux qui, pendant cette crise, ont été présents : les élus et non élus, les administratifs et les bénévoles qui ont été à nos côtés pour gérer au mieux cette crise sanitaire sans précédent et dont le bilan est déjà malheureusement très lourd en vies humaines mais aussi au niveau économique et dont on sait que les conséquences neurologiques sont encore en gestation. Notre pays et notre commune ont déjà vécu des périodes sombres de part le passé et nous nous sommes toujours tous relevés. Nous avons face à nous un défi, certes mondial, mais lorsque l'on veut relever un pays, on doit, comme ce fut le cas, s'appuyer sur les communes, sur les Maires qui sont et qui restent, à votre exemple mes chers collègues, les fantassins de la République. Je le dis haut et fort puisqu'en cellule de crise, avant et après l'élection municipale, nous étions peu nombreux mais tout le monde a répondu présent. Mes Chers Collègues, je vous propose de vous lever et de chanter La Marseillaise.

Chers Collègues, vous aurez tous l'occasion de vous exprimer au prochain Conseil Municipal. Nous avons réalisé une séance exceptionnelle comme l'a exigé la loi. Je ne sais pas si quelqu'un d'entre vous souhaite s'exprimer. Un élu de ma majorité souhaitait le faire mais j'ai préféré décliner pour rester dans le seul cadre de l'élection municipale.»

Monsieur Jean-Bernard MIGLIOLI, Conseiller Municipal : « Je souhaiterais prendre la parole. »

Monsieur le Maire : « Eh bien, Monsieur MIGLIOLI, puisque nous sommes de grands démocrates, la parole est à vous. »

Monsieur Jean-Bernard MIGLIOLI, Conseiller Municipal : « Je veux avant toute chose remercier les électeurs qui ont adhéré à notre projet et qui nous ont fait confiance en nous apportant leur suffrage. Remercier également toutes celles et ceux, bénévoles, qui se sont mobilisés depuis plusieurs mois dans cette campagne en y consacrant énormément de temps et d'énergie. Mais aussi l'ensemble des 38 colistières et colistiers qui ont fait vivre, quotidiennement, cette belle aventure humaine et collective, en portant fièrement et avec conviction le projet proposé par notre liste « Mieux dans ma ville ». Je peux les assurer que nous les représenterons avec une conviction toujours intacte et que la politique de la chaise vide, pratiquée tout au long de votre ancienne mandature et vous laissant une forme de blanc-seing pour combiner d'obscurs calculs politiques, ne sera pas notre façon de fonctionner. Nous siégerons au Conseil municipal de manière assidue et participerons à la vie de notre cité.

Dans une crise sanitaire inédite, je veux remercier l'engagement sans faille des personnels et des bénévoles qui ont fait en sorte d'aider et de rassurer tous les Dracénois. J'ai pu constater que pour faire face à cette pandémie, l'ensemble des professionnels qu'ils soient issus du secteur privé ou public ont su se fédérer le tout avec discrétion, je pense que cette leçon d'humilité devra être retenue par tous.

Pour revenir brièvement sur la campagne électorale, j'avais voulu un temps électoral reposant sur des projets visant à améliorer le quotidien de la majorité des Dracénoises et Dracénois, une campagne permettant de remettre nos concitoyens au cœur de leur cité, de les rendre acteurs du Draguignan de demain. Une campagne marquée par la franchise, la sincérité et l'honnêteté. Engagement tenu, n'en déplaise à ceux qui n'ont su se réfugier que derrière de faux comptes Facebook ou autres adeptes des cabales mensongères et fausses rumeurs sournoises.

Malheureusement, ce premier tour des élections municipales, qui s'est déroulé dans un contexte jamais vu, totalement bouleversé, aura été marqué par les annonces en dernière ligne droite, des hautes strates de notre exécutif, relatives à la crise sanitaire alors même que le virus se propageait déjà. J'en veux pour exemple le communiqué, à quelques heures de l'ouverture du scrutin, du premier Ministre décidant la fermeture immédiate de tous les lieux recevant du public non indispensables à la vie du pays. Celui-ci sera fatal avec un taux de participation anormalement faible. Alors, fallait-il maintenir les élections municipales ? L'enjeu, au-delà du respect de la démocratie derrière laquelle le Président de la République s'est réfugié, n'était-il pas finalement d'assurer un statu quo politique (30 000 Conseils municipaux élus au premier tour) méthode idéale pour éviter une déconvenue électorale préalablement annoncée pour la majorité présidentielle ? Je vous laisse juger.

Loin de moi l'idée, Monsieur le Maire, de remettre en question le résultat du suffrage universel auquel je suis profondément attaché. Force est cependant de constater que vous avez été certes élu, mais avec 5 682 voix sur les 25 093 inscrits sur les listes électorales, je vous laisse faire le ratio du nombre d'électeurs qui ne se sont pas reconnus ni dans votre projet ni dans votre bilan. Pour autant, vous avez su faire le plein au premier tour en mobilisant habilement votre électorat et vos réseaux. En aurait-il été de même en période normalisée ? Je ne le pense pas. Néanmoins, j'ose espérer que ce constat vous conduira à vous montrer humble, vous comme l'ensemble des élus de votre majorité. Le temps du rabaissement ou du peu de considération des membres élus de l'opposition est consommé et nous attendons que votre troisième mandat en qualité d' élu, marque une rupture dans le fonctionnement de votre municipalité.

Je peux garantir à tous que la seule préoccupation qui présidera à notre engagement sera l'amélioration du contexte de vie de l'ensemble des Dracénois, c'est pour cette raison que nous nous inscrirons dans une opposition constructive. Constructive mais vigilante. Nous demeurons convaincus que le projet que vous portez contribuera à poursuivre la paupérisation de notre ville et à la fuite de nos jeunes. Nous nous opposerons, avec fermeté, à la poursuite du bétonnage de notre ville qui a guidé votre précédent mandat. Nous défendrons avec force le fait que la zone Sainte-Barbe demeure le « poumon vert » de notre cité alors même que les choix que vous seriez susceptibles de retenir emporteront des conséquences environnementales irrémédiables. Nous suivrons avec la plus grande attention l'évolution de votre projet de musée des Beaux-arts, de manière à éviter qu'il entraîne la ville dans un abysse financier que nous avons, à maintes reprises, dénoncé. Nous veillerons à la gestion, l'activation de la politique de prévention et de protection face aux risques inondations conformément au schéma directeur des eaux pluviales, schéma réalisé, je le rappelle si besoin, depuis janvier 2014.

Il n'en demeure pas moins qu'il y aura un après « crise sanitaire », que celui-ci aura malheureusement des conséquences sur le tissu économique de notre ville mais également social de cette dernière, j'espère que vous le mesurerez et que cela vous conduira à réorienter certaines de vos priorités antérieures ou à venir. »

Monsieur le Maire : « Merci Monsieur MIGLIOLI pour ce bel exercice oratoire. Monsieur WERTH demande la parole et je la lui donne. »

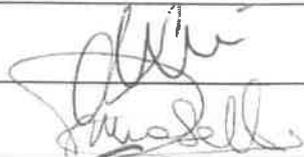
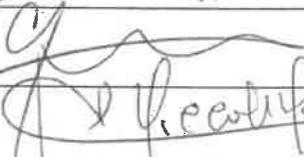
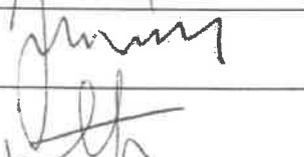
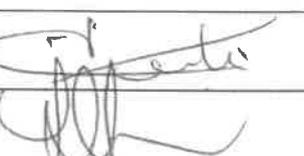
Monsieur Mathieu WERTH, Conseiller Municipal : « Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les Élus, chers collègues, la dernière mandature a sacrément affaibli et fracturé notre ville : un chômage qui a augmenté, une dette municipale qui s'est accrue de 10 millions d'euros, un Musée toujours pas terminé, des quartiers entiers et des routes de notre territoire laissés à l'abandon, une société fragmentée avec pour final, la place de Draguignan qui est en nette recul sur la scène régionale. Tous ceux qui ont participé à la majorité sortante, sont comptables de ce bilan. La liste « Draguignan, plus loin ensemble », quant à elle, s'inscrit dans la volonté de bâtir un projet politique avec pour objectif de redresser l'économie du territoire communal et de donner du pouvoir d'achat aux Dracénois, supprimer les freins à l'emploi et au développement de nos entreprises, mieux protéger les Dracénois à l'intérieur de leur ville et soutenir le développement durable. Dans ce contexte difficile de lutte contre la pandémie, la liste « Draguignan, plus loin ensemble » prendra ses responsabilités pour être au service de l'intérêt général en votant des délibérations qui iraient dans le sens d'une meilleure protection des Dracénois. Personnellement, je souhaite m'inscrire dans une opposition républicaine, libre et indépendante, responsable et constructive. Unis dans le respect de nos sensibilités et grâce au travail réalisé par le parti local « Draguignan, pour tous », nous continuerons à faire vivre ses grandes valeurs fondatrices à savoir le travail, le mérite, la liberté d'entreprendre, la famille, la solidarité plutôt que l'assistanat, le droit à l'égalité des chances et à la sécurité pour tous les Dracénois où qu'ils vivent et à la cohésion du territoire. Dans nos propositions, nous devons donner espoir à notre jeunesse qui représente un formidable atout pour notre ville, assurer la protection de nos aînés face à l'allongement de la durée de la vie et préparer nos compatriotes aux transformations technologiques tout particulièrement ceux d'entre eux qui se sentent les oubliés de la République. Nous devons dès à présent écouter, tout particulièrement vous, Monsieur le Maire, les Dracénois silencieux qui ne se sont pas exprimés lors des dernières élections municipales. En effet, avec près de 60 % d'abstentions, nous savons tous ici que nous ne représentons pas grand-chose. À titre personnel, j'estime que cette élection a été un hold-up démocratique et les électeurs qui ont pris la peine de se déplacer avaient la peur au ventre, faisant ainsi le jeu des abstentionnistes. Ces derniers vous ont permis votre élection sans coup férir. Avec mes colistiers qui ne sont pas élus mais qui resteront fort de propositions, nous incarnerons une opposition vigilante et exigeante notamment contre le matraquage fiscal pour les ménages et la dégradation des finances publiques, et contre tout ce qui menace la cohésion de notre ville comme la perte de l'autorité de l'État, le laxisme judiciaire, les dérives communautaristes mais également les freins à l'emploi et à l'asphyxie de notre territoire par la diminution des dotations aux collectivités. Nous serons force de propositions et voterons les projets qui iront dans le sens de nos valeurs, de nos convictions et qui sont aussi au service de l'intérêt Dracénois. Enfin, je serai très attentif aux droits de l'opposition qui doit pouvoir exercer son mandat et sa mission au service de la ville dans des conditions dignes et respectueuses. Nous le devons à nos électeurs car nous devons leur redonner confiance en une ville beaucoup plus entreprenante, plus forte, plus juste, plus solidaire qu'elle ne l'a été jusque-là. Dans cet esprit, je vous souhaite donc à toutes et à tous une excellente mandature. Je vous remercie Monsieur le Maire. »

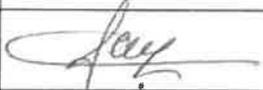
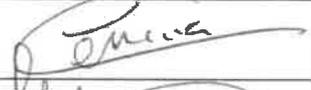
Monsieur le Maire : « Merci Monsieur WERTH. Est-ce que Madame VERNET veut s'exprimer pour la liste de Monsieur SCHRECK car je vous donne volontiers la parole ? Non ? C'est entendu. J'ai bien entendu tout ce qui a été dit et écouté d'une oreille attentive. Je pense que la campagne électorale est à présent terminée. Ce qui a déjà été dit, continue de l'être. On a eu une crise sanitaire et de nos grands orateurs, je n'ai vu personne. C'était particulièrement désert. Nous avons eu l'appui d'un professeur en épidémiologie car à Draguignan, il y a des ressources cachées. Il y a des gens qui n'ont pas lésiné sur leur temps et leur investissement. Finalement, j'entends, j'ai entendu avant des choses et je n'ai pas envie de m'étendre là-dessus car j'ai trop de respect pour la vie démocratique. Les exercices oratoires restent des

exercices oratoires. C'est digne des compositions politiques du temps jadis. Je l'entends parfois avec nostalgie à l'époque où je regardais la politique d'un œil lointain. Il y a des choses sur le terrain beaucoup plus importantes et mon équipe et moi-même savons de quoi il s'agit. Les 31 ici présents se sont investis considérablement. Nous allons faire vivre cette cité comme elle le mérite. Quoi qu'il en soit, chacun doit assumer ses responsabilités politiques. J'ai entendu parler de chaises vides et effectivement, le 16 mars, j'ai vu des téléphones et chaises vides mais ce n'était pas dans cette majorité. C'était ailleurs avec des gens qui se targuent d'avoir une expérience politique. Donc rendez-vous au prochain Conseil Municipal où nous continuerons dans notre lancée. Nous ferons un bilan qui sera constructif en faisant fi des déceptions politiques que je peux comprendre surtout quand on a cru qu'on pesait un poids électoral. Mais c'est vrai, restons humbles face à cette pandémie et face à nous-mêmes. Continuons notre chemin car le reste, n'est que mauvaise littérature. Je vous remercie. »

Monsieur le Maire remercie l'assemblée et lève la séance à 19h15.

Signature procès-verbal
du Conseil Municipal du 26 mai 2020

<i>Nom des présents</i>	<i>Procurations</i>	<i>Signature</i>
Richard STRAMBIO		
Christine PREMOSELLI		
Grégory LOEW		
Sophie DUFOUR		
François GIBAUD		
Christine NICCOLETTI		
Jean-Yves FORT		
Brigitte DUBOUIS		
Hugues BONNET		
Sylvie FRANCCIN		
Bernard BONNABEL		
Danielle ADOUX COPIN		
Michel PONTE		
Lisa CHAUVIN		
Jean-Pierre SOUZA		
Marie-Christine GUIOL		
Stéphan CERET		
Laureline BASTIANI		
Alain VIGIER		

<i>Nom des présents</i>	<i>Procurations</i>	<i>Signature</i>
Françoise MAURICE		
Alain HAINAUT		
Sylviane NERVI SITA		
Richard TYLINSKI		
Évelyne LORCET		
Bruno SCRIVO		
Martine ZERBONE		
Olivier GORDE		
Magali DAL VECCHIO		
Richard DEVILETTE		
Anne-Marie COLOMBANI		
Christian MAMECIER		
Jean-Bernard MIGLIOLI		
Christine VILLELONGUE		
René DIES		
Camille DIQUELOU		
Jean-Daniel SANTONI		
Philippe SCHRECK	ABSENT	
Christelle LENORMAND		
Mathieu WERTH		